

Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif " mention "basket-ball"

RNCP36822 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15419
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/09/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300037	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL	78440586200052	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif du basket-ball nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "perfectionnement sportif" mention "basket-ball" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de basket-ball ;
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de basket-ball ;
- Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement, de perfectionnement sportif en basket-ball ;
- Encadrement du basket-ball en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir un projet d'action ;

- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en basket-ball ;
- Encadrer le basket-ball en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DE JEPS « basket-ball » exerce principalement le métier :

- d'entraîneur de « seniors de niveau intermédiaire » intervenant dans l'entraînement des équipes seniors féminines et masculines évoluant dans les championnats fédéraux (maximum NM2, NF1), s'entraînant deux à quatre fois par semaine, ainsi que (éventuellement) dans la gestion administrative et/ou financière des clubs de ces niveaux ;
- d'entraîneur de « jeunes en formation vers le haut niveau » intervenant dans la formation des joueurs ou joueuses évoluant dans les championnats fédéraux minimes et cadets(tes), de 13 à 17-18 ans, s'entraînant également deux à quatre fois par semaine.

A ces deux métiers références, constituant la base de la construction du DEJEPS, s'adjoignent deux autres métiers au profil légèrement différent : ce sont aussi des entraîneurs mais afin de compléter cette activité ils peuvent avoir des missions supplémentaires dans leur contrat de travail.

- Conseiller Technique Fédéral (CTF) intervenant auprès d'un Comité Départemental (CD) ou d'une Ligue Régionale (LR) en charge de :
 - la détection/sélection des jeunes joueurs ou joueuses âgés de 11 à 14 ans, de l'entraînement des sélections (classe sportive pour le CD et pôle espoir pour la LR) ;
 - la formation des entraîneurs sur les niveaux fédéraux pouvant être délégués (animateur, initiateur), occasionnellement sur les formations « entraîneur jeunes » et « entraîneur région » ;
 - développement de la pratique sur son territoire ;
 - gestion/administration de sa structure.
- Coordonnateur d'une structure, entraîneur d'une équipe sur l'un des niveaux cités ci-dessus qui pour compléter son emploi, gère l'activité du club et/ou assure son développement, organise la formation des entraîneurs en interne. Il peut également être le directeur sportif de l'équipe première, avec des missions de recruteur, de gestionnaire des contrats de joueurs ou d'entraîneurs, d'organisation de la saison sportive sur le plan des déplacements, de la planification des entraînements...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur, conseiller technique fédéral, formateur, coordonnateur de structure.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en basket-ball est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

A) produire l'attestation "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou l'une des attestations suivantes :

- "attestation de formation aux premiers secours" (AFPS) ;
- "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) en cours de validité ;
- "premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) en cours de validité ;
- "attestation de formation aux gestes et soins d'urgence" (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- "certificat de sauveteur secouriste du travail (STT)" en cours de validité.

B) justifier de l'une des trois expériences d'encadrement pendant trois saisons sportives minimum, suivantes :

1° Expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeunes ou senior ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger ;

2° Ou expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes du championnat pré-national sénior ;

3° Ou expérience d'entraîneur assistant d'une équipe engagée dans le championnat de France U18 de la Fédération française de basket-ball ;

C) attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basket-ball évoluant en compétition ;

D) justifier de sa capacité à analyser techniquement et tactiquement une séquence vidéo de match relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : « nationale masculine 2 » ; « Ligue Féminine 2 » et « U18 France » .

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 200 €
Selon la branche	6 000 € – 10 200 €
Prise en charge	Branches concernées
10 200 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 057 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 08/09/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42811

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36822/>

Où se former

Formations référencées	7
Organismes	2
Régions couvertes	7
Prix indicatif	8 844 € – 9 600 €
Durée	1100 – 1200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 06/2026 à 06/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	15
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	60 %
Période	06/2023 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	18
----------------------	----

Montant total engagé	95 365 €
Coût moyen par dossier	5 298 €
Durée moyenne	1113 h
Période	06/2023 – 07/2026
France compétences	55 %
Reste à charge titulaire	26 %
France Travail	10 %
État	8 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.